

## GUIDE PRATIQUE : Financer votre formation

Docteur,

Notre organisme de formation étant certifié Qualiopi, vos formations sont éligibles à une prise en charge (totale ou partielle) par vos fonds de formation.

Ce guide vous accompagne pas à pas pour réaliser votre demande en quelques minutes.

### ÉTAPE 1 : Préparez vos documents

Avant de vous connecter, assurez-vous d'avoir les éléments suivants (que nous vous avons envoyés par email) :

1. **Convention** de la formation avec vos informations
2. Le **Programme détaillé** de la formation.
3. Votre **Attestation URSSAF** de contribution à la formation professionnelle (pour le FIF PL).
4. Votre **RIB** personnel (pour recevoir le virement).

### ÉTAPE 2 : Vos informations pour remplir le formulaire

Pour gagner du temps lors de la saisie, voici les informations concernant notre organisme que vous devrez reporter :

| Champ demandé      | Ce qu'il faut écrire        |
|--------------------|-----------------------------|
| Nom de l'Organisme | ELITE CERAM - DENTAL GROUPE |
| Numéro SIREN       | 501663405                   |

**Numéro de Déclaration** 11931159393  
**d'Activité (NDA)**

|                                 |  |
|---------------------------------|--|
| <b>Intitulé de la formation</b> | Dentisterie Numérique – Implantologie guidée                       |
| <b>Dates de formation</b>       | Du [Date début] au [Date fin]                                      |
| <b>Durée en heures</b>          | 6h   |
| <b>Coût pédagogique HT</b>      | 625 HT €   |
| <b>Coût pédagogique TTC</b>     | 750 TTC € (Le FIF PL ne rembourse pas la TVA si vous la récupérez) |

## ◆◆ ÉTAPE 3 : Faire la demande (Selon votre statut) **CAS A : Vous êtes Libéral (Titulaire / Collaborateur**

**Libéral)** *Votre financeur est le FIF PL.*

1. Rendez-vous sur [www.fifpl.fr](http://www.fifpl.fr) > Espace Adhérent.
2. Connectez-vous (ou créez votre compte avec votre numéro SIRET).
3. Cliquez sur "**Saisir une demande de prise en charge**".
4. Remplissez le formulaire en ligne avec les informations du tableau ci-dessus.
5. **Téléchargez les pièces justificatives** (Devis, Programme, RIB, Attestation URSSAF).
6. Validez. Vous recevrez un accord de prise en charge sous quelques jours/semaines.

**⚠ Important :** La demande doit impérativement être faite **avant le dernier jour de la formation**. Idéalement, faites-la dès la signature du devis.

## CAS B : Vous êtes Salarié (Centre de santé / Salarié d'un cabinet)

Votre financeur est l'**OPCO EP**.

1. Transmettez le devis et le programme à votre **employeur**.
2. C'est l'employeur qui doit se connecter sur [www.opcoep.fr](http://www.opcoep.fr) (rubrique "Mes Services en Ligne").
3. Il saisit la demande de prise en charge.
4. Il peut demander la "**Subrogation de paiement**" : cela signifie que l'OPCO nous paiera directement, le cabinet n'aura rien à avancer (hors TVA éventuelle).

## ◆◆ ÉTAPE 4 : Le Remboursement (Pour le FIF PL)

Le FIF PL fonctionne sur le principe du remboursement : vous payez la formation, puis ils vous remboursent.

**Une fois la formation terminée :**

1. Nous vous remettons une **Facture Acquittée** et une **Attestation de Présence** (Certificat de réalisation).
2. Connectez-vous à nouveau sur votre espace FIF PL.
3. Déposez ces deux documents dans votre dossier en cours.
4. Le virement est effectué sur votre compte bancaire sous 3 à 5 semaines.

### ? Besoin d'aide ?

Si vous bloquez sur une étape, n'hésitez pas à nous contacter :

- **Email** : [dg@dental-groupe.com](mailto:dg@dental-groupe.com)
- **Téléphone** : 01 48 05 71 88